

du 14/11/2012

**Nombre**

de conseillers en exercice	9
de présents	8
de votants	8

L'an deux mille douze et le quatorze novembre deux mille douze à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

**Objet**

Embauche d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain Vigier

Absents : Mr Robert RAYNAL.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, ayant pris la présidence de l'assemblée Municipale fait part de la nécessité d'avoir un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour effectuer les travaux d'entretien de la commune.

**NOTA-** Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 08/11/2012

**Pour extrait conforme au registre  
Fait à MARCHASTEL le  
14/11/2012  
Le Maire**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte cette proposition, et donne pouvoir à Mr le maire pour l'embauche d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 2 heure.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures des membres présents

**Acte rendu exécutoire,  
après dépôt ou  
transmission en  
Préfecture le 14/11/2012  
et publication ou  
notification  
le 14/11/2012**